

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Présents et représentés : 13

Compte rendu affiché le 12/12/2017

L'an deux mil dix-sept le trente novembre, à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20/11/2017, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, David MERY à partir du point n°3, Virginie BOUVARD, Patrice LACHENAL, Christiane BOURAS adjoints, Elodie BUSSAT, Philip FUHRMANN, Cécile DUPARC, Daniel FOEX, Philippe SAUTIER, Matthias BLANDIN, Jean-Romain BRIQUE conseillers.

Procurations : Sandrine BAUDET à Elodie BUSSAT.

Absents : David MERY jusqu'au point n°3, Carole CONS, Tanaïs DE SURMONT

A été nommée secrétaire : Elodie BUSSAT

Le compte-rendu du 31/10/2017 est approuvé à l'unanimité. M. le Maire propose de retirer le point « Extension Boulangerie » de l'ordre du jour – accord à l'unanimité.

1. Intercommunalité :

Maison de Santé :

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une maison de santé à Valleiry en partenariat avec les communes de Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens. Le concept de départ est de pouvoir reloger tous les professionnels de la maison médicale actuelle et de pouvoir en attirer de nouveaux : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, laboratoire... Il est aussi prévu des logements d'atterrissage (stagiaires ou nouveaux professionnels).

Il explique qu'il faut trouver une structure juridique pour porter ce projet commun et le syndicat « Pays du Vuache », né en 1993, de la volonté des communes de Chevrier, Dingy et Vulbens de travailler ensemble pour gérer des intérêts intercommunaux s'est révélé être la solution idéale. En effet, tant de par son périmètre géographique existant qui constitue une base cohérente pour l'élargissement souhaité, que grâce à la vocation de gestion de patrimoine d'intérêt intercommunal que les élus et les agents connaissent et maîtrisent, permettant au projet de se concrétiser rapidement. Au fil du temps, des compétences ont été transférées à la Communauté de communes du Genevois et, à ce jour, le syndicat ne possède plus que deux vocations : les affaires scolaires et le patrimoine intercommunal composé du Centre ECLA, de l'église et du cimetière.

L'assemblée, à l'unanimité,

- Accepte d'adhérer au syndicat Pays du Vuache
- Approuve les nouveaux statuts du syndicat qui intègrent les communes de Chênex, Jonzier, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et ajoutent à la vocation « Patrimoine intercommunal » la création et la gestion d'une Maison de santé.
- Décide de désigner Christiane BOURAS et Michel MERMIN comme membres titulaires et Patrice LACHENAL et Matthias BLANDIN membres suppléants pour siéger au comité syndical, assemblée délibérante.

Commission Environnement - CCG:

M. le Maire explique l'importance de participer aux commissions de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment celle relative à l'Environnement, l'Energie et le Développement Durable où des sujets intéressants pour la commune sont traités. Compte

tenu de l'indisponibilité de la déléguée titulaire pour assister aux commissions il propose de désigner Christiane BOURAS, déléguée titulaire et Virginie BOUVARD déléguée suppléante de cette commission. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2. Travaux Epagny :

Epagny : Pour faire suite à la réfection de la Route du Mont, l'entreprise BESSON procèdera prochainement à la finition des abords.

Véhicule communal : Il convient de procéder à l'acquisition d'un véhicule pour le service technique. Le Conseil municipal, approuve l'achat d'un Peugeot Expert d'occasion pour un montant de 12 000 € HT (attelage remorque comprise).

3. Personnel Communal :

Agent Technique : Dans le cadre du recrutement de Nicolas GIROD qui travaillera à mi-temps sur les Communes de Savigny et de Jonzier-Epagny, il convient de créer le poste correspondant. L'assemblée, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial pluri-communal à temps non complet (17.30/35^{ème}) à compter du 15 janvier 2018.

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires : Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) procède cette année à un marché public relatif à la mise en concurrence des contrats des risques statutaires qui seront conclus à compter du 1er janvier 2019 pour une période de quatre ans. M. le Maire explique que la commune est actuellement assurée auprès de GROUPAMA pour cette prestation. L'assemblée, à l'unanimité, charge le CDG 74 de lancer une procédure de marché public pour le compte de la commune.

4. Recensement de la population : M. le Maire explique qu'il convient de recruter deux agents recenseurs du 8 janvier au 28 février 2018 dans le cadre du recensement de la population. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération comme suit :

	Rémunération unitaire
Bulletin individuel	1.40
Feuille de logement	1.10
Dossier de logement collectif	0.55
Logement non enquêté	0.55
½ Journée de formation (2 sont nécessaires)	50.00
Forfait tournée de reconnaissance	70.00
Forfait frais de déplacement	100.00
Prime de bonne finition (de 0 à 100%)	100.00

5. Révision Plan Local d'Urbanisme :

Approbation du PLU et délibérations annexes :

La procédure de révision du PLU se terminant, Christiane BOURAS présente à l'assemblée les réponses faites aux remarques des personnes publiques associées et aux particuliers qui se sont manifestés pendant l'enquête publique. L'assemblée, à l'unanimité :

- Procède à l'approbation du PLU.
- Accepte la modification du périmètre du droit de préemption urbain, qui ne peut porter que sur les biens classés en zone U et AU du plan local d'urbanisme.
- Décide d'instaurer le permis de démolir pour les constructions situées dans le périmètre de la zone UA du PLU ou identifiées au document graphique du règlement du PLU,
- Décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble territoire communal.

6. Extension Boulangerie :

Point retiré de l'ordre du jour.

7. Urbanisme :

Certificat d'urbanisme :

- Me AUGEROT-BESSON : vente parcelle B 1840 – Les Résidences du Verger

Déclarations préalables :

- Laurent FAULCON : 38 Impasse des Frênes –pose d'un velux – avis favorable.
- SCI FAULCON-MORET : 36 Impasse des Frênes – pose d'un velux et création d'une ouverture – avis favorable.
- Pierre BIETRIX : 25 Route de la Craprière – remplacement de la clôture- avis favorable.
- Axel GLISE : 33 Impasse de la Classe – création/agrandissement d'ouvertures – avis favorable.

8. Terrain communal :

Mme Marie Céline AURE sollicite la commune pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée B 319, d'une superficie de 25 m², située à l'intersection de la Route des Maréchaux et du Chemin des Evaux. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accepter cette proposition, cette parcelle pouvant être utile à un réaménagement futur du carrefour.

9. Auberge communale :

Neuf candidatures pour la gérance de l'auberge ont été réceptionnées. Les Maire et adjoints ainsi que Mme Cécile DUPARC et M. Matthias BLANDIN, qui souhaitent être associés à cette consultation, effectueront les entretiens début janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire,
M. MERMIN**